

Département de
Loire-AtlantiqueArrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt,
Le cinq février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, CAZIN, SIMON, CHUPIN, CORNETI, HUCHET, DUBOIS, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, LE VACON.

Date de convocation

30 janvier 2020

A l'exception de :
Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur CHESNEAU.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Date du
Conseil Municipal

5 FEVRIER 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----29

Votants -----33

**14/ SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LES ECOLES CREATIVES / CINECREATIS NANTES,
MONSIEUR ALBAN EYCHENNE ET LA VILLE DE PORNICHET –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de sa mission de soutien à la création artistique et en particulier des artistes en voie de professionnalisation, Quai des Arts, le théâtre de la Ville de Pornichet, souhaite soutenir et accompagner le jeune musicien-chanteur pornichétin Alban Eychenne, sous son nom d'artiste NABLA MUJINA, dans sa démarche de développement, d'autant qu'il bénéficie également d'un dispositif d'accompagnement régional pour le travail scénique.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,Jean-Claude
PELLETEUR

Un clip promotionnel de « La scène », l'une de ses chansons, va ainsi être réalisé dans le cadre d'un projet d'études par les étudiants des écoles Créatives / CinéCréatis de Nantes. Certaines scènes de ce clip seront tournées à Pornichet et plus particulièrement à Quai des Arts, les 19 et 20 février 2020.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions du partenariat pour le tournage de ce clip au sein du bâtiment municipal de Quai des Arts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre les écoles Créatives / CinéCréatis de Nantes, Monsieur Alban EYCHENNE et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 28 janvier 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre les écoles Créatives / CinéCréatis de Nantes, Monsieur Alban EYCHENNE et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.